

Day	Min	Max	Precip
MER 22	12	1	5,1
JEU 23	11	7	10
VEN 24	10	0,3	1,1
SAM 25	9	0	0
DIM 26	11	0,2	0,6
LUN 27	13	5,5	7,8

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Flavescence dorée**
- **Divers**

Stades phénologiques

La majorité des parcelles sont au stade " boutons floraux séparés ". Les parcelles les plus précoces de Gamay, Chardonnay et Merlot sont au stade "début floraison". Les parcelles les plus tardives sont encore au stade "boutons floraux agglomérés". Les contre-bourgeons démarrent sur les parcelles totalement gelées, les stades s'échelonnent de «bourgeons dans le coton » à « éclatement des bourgeons ».

Gamay stade "début floraison"



DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière a encore été bien arrosée et fraîche. Les cumuls de pluie sont compris entre 20 et 30mm. La semaine en cours s'annonce encore perturbée. Une hausse des températures est prévue en fin de semaine et une nouvelle dégradation pour lundi prochain.

MILDIOU

Analyse de risque

Observations:

Des nouveaux symptômes sur feuilles et sur grappes sont observés sur les témoins non traités et sur le vignoble. Ils seraient issus des contaminations de fin avril/début mai.

Mildiou sur inflorescence de Merlot



Modélisation :

Des contaminations épidémiques ont été modélisées la semaine dernière sur l'ensemble des secteurs, le 13-14 et 17 mai.

Les contaminations du 6 et 7 mai devraient être visibles en fin de semaine. L'extériorisation des contaminations du 13 au 17 mai devraient avoir lieu en fin de semaine prochaine.

La pression reste forte, un cumul de 3 mm seulement peut engendrer des contaminations épidémiques.

Préconisations

Des nouveaux symptômes apparaissent au vignoble, la pression est forte. Soyez couverts à l'approche des pluies.

Produits de contact:

* **Bouillie bordelaise RSR NC**, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)

* **Lutiram, Polyram DF**, métirame de zinc, 2kg/ha (3 applications max). **Attention dernière année d'utilisation**

Produits pénétrants:

* **Ampexio**, zoxamide/mandipropamid, 0,5L/ha (1 application max)

* **Ventaro, Amaline flow**, zoxamide/cuivre, 2,8 L/ha (2 applications max)

* **Idaho**, zoxamide/cymoxanil, 0,45L/ha (2 applications max), **CMR**

Produits systémiques:

* **Mildicut**, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)

* **Profiler**, fosétyl/fluopicolide, 3kg/ha (1 application max), **CMR**

* **Mikal Flash**, 4kg/ha, foseetyl al + folpel, (3 applications max), **CMR**

* **Redeli**, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, biocontrôle

* **LBG01F34**, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, biocontrôle

Utilisation en pack:

* **Zorvec Zelavin**, oxathiapiprolone, 0,4L/ha (2 applications max)

Données optidose : 60% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

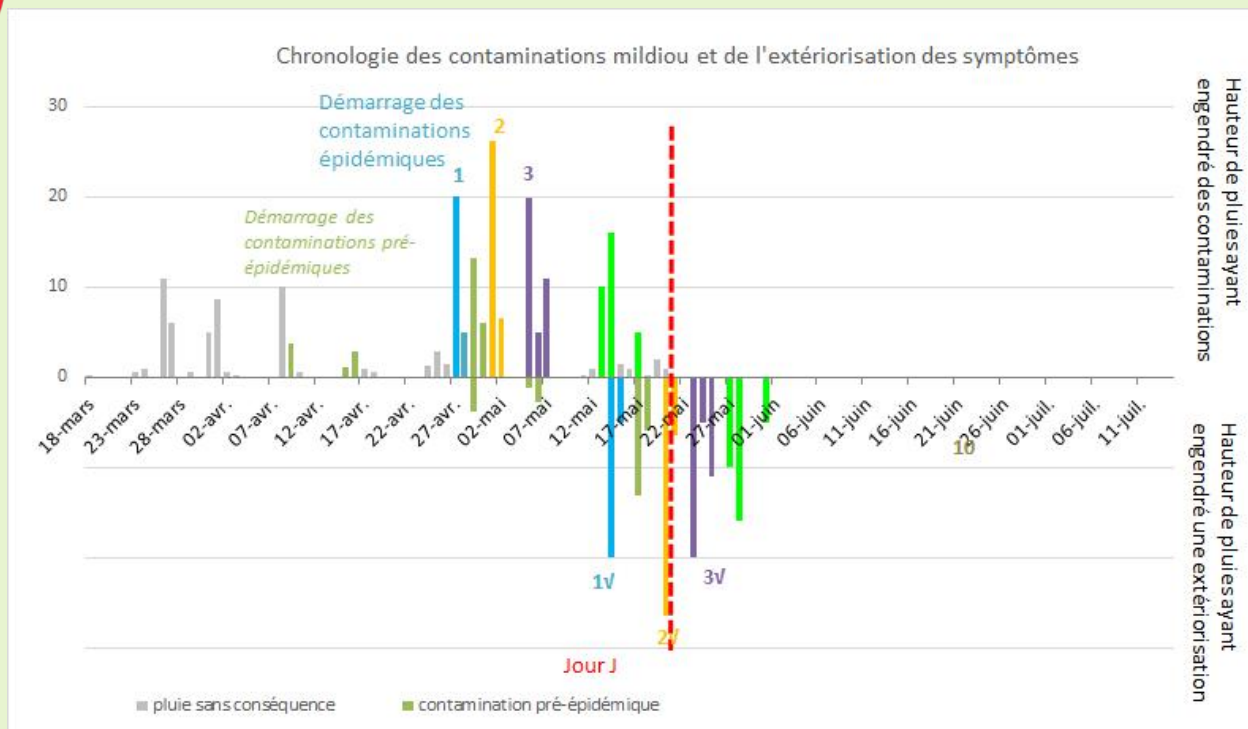
Alternatives :

L'épamprage permet de limiter les contaminations primaires.

A retenir

Des contaminations sont possibles dès 3 mm. Soyez couverts

CONTAMINATIONS MILDIU



Graphe établi à partir de la modélisation Potentiel Système

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Une sortie de tâches est observée sur les témoins non traités et des taches isolées sont aussi signalées sur le vignoble. Ces symptômes seraient issus des contaminations de fin avril/début mai.

Analyse de risque :

Des contaminations ont pu avoir lieu au cours des pluies de la semaine dernière.

Des contaminations sont possibles à chaque pluie.

Des nouvelles sorties de symptômes sont attendues, surveillez vos parcelles.



Tâches récentes sur feuille

Préconisations

Des pluies sont annoncées, des contaminations sont possibles. Soyez couverts.

Produit de contact:

* **Polyram DF, Lutiram**, métirame Zn, 2kg/ha (dose homologuée), (3 applications max). **Attention dernière année d'utilisation**

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* **Mayandra**, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR**

* **Score**, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'amidoxime

* **Dynali, Rocca, Conydia**, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

* **Luna Xtend, Luna sensation**, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

* **Natchez, Flint, Consist**, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

Alternatives :

les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

A retenir

Des contaminations sont possibles à chaque pluie.

Restez couverts

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

A ce jour, aucun symptôme n'est signalé au vignoble.

Analyse de risque :

La période de sensibilité maximum débute au stade "boutons floraux séparés". A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à "fermeture de la grappe". Des contaminations sont maintenant possibles sur l'ensemble des parcelles.

Préconisations

La période de sensibilité est en cours, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* *Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), biocontrôle*
Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

* **Mayandra**, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), **CMR**

* **Score**, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'amidoxime

* **Dynali, Rocca, Conydia**, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Spécialités à base de SDHI

* **Luna Xtend, Luna sensation**, fluopyram/trifloxystrobine, 0,15L/ha (2 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

* **Natchez, Flint, Consist**, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

Alternatives :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles

VERS DE LA GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : Le vol est terminé.

Analyse de risque

Les glomérules seront visibles dans quelques jours, au moment de la floraison.

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.

(Avec confusion sexuelle: 5 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences, si votre comptage porte sur 50 grappes le seuil est dépassé à partir de 3 grappes colonisées).



Glomérules sur inflorescence

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Prévoir des comptages au moment de la floraison

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Quelques adultes sont observés, les larves sont rares.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. A ce jour, les populations sont très faibles, le risque est donc nul.



Larves de cicadelle verte

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment.

MESURE AGRO-ÉCOLOGIQUE

La confusion sexuelle, il est conseillé de contrôler l'efficacité du dispositif

Sur les parcelles confusées à fort historique vers de la grappe, la confusion peut être insuffisante, en particulier au cours des premières années. Cette méthode de lutte est cumulative. Si la pression est forte, il faudra plusieurs années pour arriver à abaisser le niveau des populations.

Sur les zones à forte pression eudemis, il peut donc être nécessaire de compléter la confusion par l'application d'un insecticide sur les pontes de la deuxième génération (G2) et/ou de la troisième génération (G3).

Afin de s'assurer que la confusion fonctionne bien, il est conseillé de faire des comptages sur les dégâts de la G1 et de la G2.

Méthodologie :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 5% de dégâts sur grappes. Si ce seuil est dépassé, alors un traitement insecticide est conseillé sur les pontes de la génération suivante.

En G1 :

- comptage des glomérules sur 50 inflorescences
- le seuil est dépassé à partir de 3 grappes colonisées.
- l'observation est réalisée au stade pleine floraison.



Glomérules sur inflorescence (Ph: CA81).

En G2 :

- comptage des perforations sur 25 grappes
- le seuil est dépassé à partir de 2 grappes attaquées
- l'observation est réalisée lorsque les larves ont atteint le stade L3-L5 (larves âgées).



Chenille d'eudemis + perforation. (Ph: IFV)

Où faire les comptages :

Les comptages sont à réaliser en bordure de parcelle ou d'îlot, ils constituent les points faibles de la confusion.

Si le seuil est dépassé, en bordure de parcelle, un deuxième comptage réalisé au centre, vous aidera à estimer le niveau de gravité de l'attaque.



Ci-dessus, l'exemple d'un îlot de parcelles confusées:

- les tirets verts matérialisent les points de comptage sur les bordures.
- les points rouges représentent les comptages réalisés au centre des parcelles, quand le seuil de nuisibilité a été dépassé sur la bordure.

Faites des comptages au cours des premières années de confusion, ils vous permettront de savoir si la confusion fonctionne bien.

La confusion est un moyen de lutte collectif, elle doit être mise en place sur une zone homogène avec l'accord de l'ensemble des viticulteurs du secteur.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Des larves sont observées sur le vignoble.

Les dates d'intervention seront fixées par la DRAAF dans les prochains jours. Le T1 est généralement fixé 1 mois après les 1ères éclosions.

Une fois les dates définies, elles vous seront communiquées par le service de la DRAAF via le BSV et dans le bulletin VIGIVITI.



Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment, les dates d'intervention ne sont pas encore fixées.

Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée

DIVERS

Carence en potasse:

Les premiers symptômes sont signalés.



Carence en potasse sur Merlot

Chlorose ferrique :

Des symptômes sont observés sur sol argilo-calcaire.



Chlorose ferrique

Prochain bulletin le 28 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : <https://ecophytopic.fr/cepp/concevoir-son-systeme/certificats-deconomie-de-produits-phytopharmaceutiques-cepp-filiere-1>



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél.: 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Rédigé par : Marie-Laure MURATET, Thierry MASSOL, Benoît RANNOU
benoit.rannou@agri82.fr - 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

